

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-32

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105438-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-32

Constitution d'un groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2024-165 en date du 12 avril 2024, Bordeaux Métropole a choisi de confier au 1er janvier 2026 la gestion des services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, et de mandater celle-ci pour réaliser le travail d'intégration afférent à la prise en charge de cette gestion.

Ce travail d'intégration que doit mener la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole passe notamment par la conclusion de marchés publics avec divers opérateurs, afin d'assurer la continuité de l'exploitation des services dont la gestion lui sera confiée au 1er janvier 2026.

Si la majorité des marchés destinés à être conclus pour la gestion des compétences ^{er} assainissement collectif et eaux pluviales urbaines connaîtra un début d'exécution au 1er janvier 2026, et donc un paiement des prestations postérieur à cette date, les marchés de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) doivent connaître un début d'exécution au cours de l'exercice 2025, et donc un paiement des prestations au cours de ce même exercice. L'exécution financière de ces marchés devra ainsi être portée par le budget de l'assainissement, porté par la Métropole, jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour autant, les marchés considérés comprendront des prestations relatives tant aux compétences liées aux eaux usées qu'aux compétences actuellement portées par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, et notamment l'eau potable.

L'ensemble de ces prestations permettra d'assurer la continuité d'usage des outils, logiciels et systèmes d'information, et donc la continuité de l'exploitation de l'ensemble des compétences que la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole exerce à ce jour et qu'elle exercera à compter du 1er janvier 2026. C'est dans ce contexte de préparation du transfert qu'il est proposé la constitution de groupements de commandes entre les deux entités, afin de passer conjointement plusieurs marchés.

L'exécution de l'ensemble des marchés ayant vocation à être transférée à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2026, il est proposé de la désigner coordinatrice du groupement de commandes.

Les différents marchés destinés à être conclus dans le cadre des groupements de commandes sont :

- Gestion des relations usagers « front & back office »
- Construction du système d'information de transition
- Mise en place de la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)

- Fourniture de données météorologiques sur les orages
- Fourniture de données ACRIN
- Gestion des analyses en laboratoire
- Solution d'autosurveillance
- Gestion électronique des documents
- Mur d'images
- Solution de configuration et de gestion de formulaires en ligne
- Solution d'inspection télévisée des réseaux

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu les conventions de groupement de commandes annexées à la présente,

Considérant l'intérêt d'une action conjointe entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole en matière de commande publique dans le cadre de la gestion par celle-ci de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2026,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la constitution de groupements de commandes entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et d'autoriser la Présidente à signer les conventions présentées en annexe.

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------